

La Lettre du Conseil Municipal



Avril 2019 Conseil Municipal du 28 mars 2019

Budget 2019 : le taux d'imposition n'augmente pas à Allauch

Chères Allaudiennes, Chers Allaudiens,

Le 28 mars dernier, le Conseil Municipal s'est réuni pour le vote du budget de l'année 2019.

Cette séance est particulièrement importante dans la vie de la Commune. En effet, le vote du budget est un acte qui autorise les dépenses et définit les recettes. Il donne à la collectivité les moyens de la mise en œuvre de la politique souhaitée par la majorité municipale élue sur un programme précis en 2014.

Comme les élus d' "Allauch d'Abord" s'y étaient engagés, il n'y aura pas cette année d'augmentation des taux d'imposition votés par la Commune.

Mieux, depuis 2014, ces taux ont même baissé dans un contexte difficile pour les collectivités locales notamment avec la baisse des dotations de l'Etat, ou encore l'augmentation de la pénalité pour le manque de logements sociaux.

Je rappelle que depuis 2009, date à laquelle les dotations ont commencé à diminuer, ce sont plus de 8 500 000 € de recettes qui n'ont pas été versées à la Commune par l'Etat.

Je considère donc que la baisse puis le maintien des taux d'imposition votés par la Commune représente un véritable tour de force.

Cela a été possible grâce à une gestion financière très rigoureuse qui s'est concrétisée essentiellement par une baisse de l'endettement et une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Dans le même temps, nous avons poursuivi la création d'équipements et maintenu un service public municipal de qualité. Et à ceux qui comparent les taux de la ville d'Allauch avec des communes voisines, je les invite à comparer également le nombre et la qualité des services qui sont proposés aux administrés.

La politique que je mène avec les différentes équipes qui m'accompagnent depuis 1975 n'a qu'un seul objectif : renforcer chaque jour la qualité de vie des Allaudiennes et des Allaudiens dans tous les domaines.

Avec vous, je continuerai tant que cette confiance qui nous lie sera partagée.

Je vous prie de croire chères Allaudiennes, chers Allaudiens, à mes respectueuses salutations.

Votre Maire
Roland POVINELLI



Fixation des taux d'imposition du budget 2019

Les services fiscaux préfectoraux ont transmis à la Commune les bases prévisionnelles des trois taxes directes locales. Ce sont ces bases, sur lesquelles s'appliquent les taux d'imposition votés par la Commune, qui définissent donc les recettes fiscales. Ce sont ces taux qui s'appliquent ensuite sur la valeur locative (déterminée par les services fiscaux de l'Etat) qui donnent le montant des impôts locaux de chaque contribuable.

La reconduction en 2019 des taux de 2018, procurerait les recettes fiscales suivantes :

Taxes	Taux	Recettes fiscales
Taxe d'habitation	19,70%	7 364 648 €
Taxe foncière (bâti)	33,21%	8 088 960 €
Taxe foncière (non bâti)	72,51%	62 504 €

Les besoins budgétaires, compte tenu des dépenses proposées dans le budget 2019, permettent de voter des taux identiques en 2019 à ceux de 2018, soit une recette fiscale de 15 516 112 €.

Les grandes lignes du budget 2019 : poursuivre la gestion rigoureuse des finances locales

Les grandes lignes du budget 2019 peuvent se résumer ainsi :

- stabilisation des taux d'imposition communaux,
- diminution de l'endettement (- 531 000 €),
- baisse de la masse salariale (- 400 000 € par rapport à 2018 soit - 2,6%),
- renforcement des équipements publics,
- rigueur de gestion.

Le budget d'une Commune se compose de deux grandes parties :

Les recettes et les dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la Commune, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année. Il s'agit principalement : charges de personnel, achats de fournitures (papeterie, mobilier...), autres charges de gestion courante :(électricité, téléphone, eau ...), les dépenses dévolues au fonctionnement des services, charges financières (intérêts des emprunts, frais

financiers...), les subventions aux associations, etc. Les recettes de fonctionnement se composent principalement des impôts locaux, de la dotation de l'Etat ou encore de la participation que vous payez quand vous utilisez certains services municipaux (cantine, halte-garderie, crèche, spectacles ...).

A Allauch, les dépenses de gestion de fonctionnement s'élèvent à 22 125 911 €.

Ces dépenses sont en hausse de 200 000 € soit une augmentation de 0,91%. Les collectivités locales sont aussi touchées par l'augmentation de l'électricité, l'essence ...

Les subventions aux associations sont maintenues au même niveau que 2018 soit 157 000 €.

Les recettes et les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont constituées par les travaux d'équipement de la collectivité et le remboursement de la dette. Les recettes d'investissement proviennent des emprunts, des subventions. On y trouve aussi l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire entre les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement.

Allauch dispose d'un budget d'investissement de 11 356 546 €.

Cette somme va permettre de financer des dépenses récurrentes :

- entretien de l'éclairage public,
- rénovation des façades du village,
- extension de la vidéoprotection,
- travaux de mise en accessibilité des équipements communaux...

Les projets en cours :

- construction de la nouvelle cuisine centrale,
- réalisation d'un espace culturel à l'usine électrique à l'entrée du village,
- rénovation de la salle d'exposition du vieux bassin,
- réfection de la pelouse synthétique du stade de Pié d'Autry,
- réaménagement du restaurant scolaire de l'école d'Allauch-centre,
- transformation de l'espace Saint-Exupéry en Maison de Quartier ...

Le budget 2019 permet d'améliorer significativement la capacité d'autofinancement de la Commune. Les dépenses d'équipement restent ambitieuses grâce en partie aux subventions obtenues lors de la signature du Contrat Départemental qui permet de bénéficier de

60% de subvention du Département pour 17,1 millions d'euros de travaux.

A la fin de l'année 2019, l'encours de la dette se situera à 18,5 millions d'euros. **La dette par habitant sera donc de 852 € contre 895 € en 2013. Il est à noter que la moyenne nationale pour les communes de la même importance est de 1 063 € soit supérieure de 24,7% à celle d'Allauch.**

N'en déplaie à certains détracteurs, Allauch est une Commune bien gérée, ses finances se portent bien.

Demande de subventions auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour divers travaux

Depuis de nombreuses années, le Département aide les communes à financer des travaux à travers divers dispositifs. L'un d'eux est : les travaux de proximité. Cette subvention représente 70% du montant des travaux hors taxe dans la limite de 85 000 € H.T.

La Municipalité a donc sollicité du Conseil Départemental une subvention pour les travaux suivants :

- Remplacement, sur l'avenue de Provence, des luminaires anciens au sodium, très énergivores, par des luminaires à LED de moins forte puissance. Les luminaires seraient repositionnés pour un meilleur rendement d'éclairage. Le parvis du nouveau lycée d'Allauch serait aménagé avec ces éclairages de dernière génération.
- Réfection de la façade de l'école d'Allauch-centre.
- Réfection de la salle d'eau de la crèche : reprise des murs, sols et plafond ainsi que la plomberie des sanitaires.
- Réfection des murs de soutènement du cimetière des Claous et de l'évacuation du réseau pluvial.

Demande de subvention auprès de la Préfecture des Bouches-du-Rhône pour la réhabilitation de l'usine électrique

Dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.), il est possible de demander une subvention à la Préfecture des Bouches-du-Rhône. La Commune sollicite donc une aide de 10% du projet de réhabilitation de l'ancienne usine électrique en pôle culturel. Cette D.S.I.L. représente 460 000 € sur un projet de 4 600 000 € déjà financé à 60% grâce au financement du Contrat Départemental.



Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour le bassin d'été et les espaces extérieurs de la piscine municipale

La Commune souhaite réaménager le bassin d'été et les espaces extérieurs de la piscine municipale. Le montant des travaux est estimé à 2 500 000 € H.T. Dans le cadre du Fond Régional d'Aménagement du Territoire (F.R.A.T.), le Conseil Municipal a sollicité une subvention à hauteur de 10% des travaux, soit une subvention de 250 000 €.

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour sécuriser les groupes scolaires et la halte-garderie

Les nouvelles exigences de sécurité amènent la Municipalité à renforcer la sécurité dans les établissements recevant les enfants : groupes scolaires et halte-garderie. Elle prévoit donc la mise en place de clôtures occultantes.

Le montant de ces travaux est estimé à 200 000 €. Le Conseil Départemental ayant créé un dispositif relatif « aux équipements de vidéoprotection et à la protection contre les intrusions » permettant de financer à hauteur de 80% ce type de travaux, la Commune a donc demandé une subvention de 160 000 € au Conseil Départemental.



Demande de subvention au Conseil Régional pour la surveillance humaine de nos collines

La lutte contre les incendies de forêts amène la Municipalité à démultiplier les actions de surveillance des massifs forestiers.

La Commune prévoit donc de renouveler l'important dispositif mis en place depuis de nombreuses années. L'un des éléments de cette surveillance est la « Garde Forestière Régionale ». Le Conseil régional assure le recrutement, la formation et l'équipement de personnel destiné à surveiller nos collines du 1^{er} juillet au 31 août. Le nombre d'agents mis à la disposition de la ville serait défini par les services régionaux.

Ce dispositif peut être subventionné à hauteur de 80% de son coût global.

Sécurité : une priorité pour la Municipalité, les actes et les résultats le démontrent

Dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, signée entre l'Etat et les villes d'Allauch et de Plan-de-Cuques, et conformément aux recommandations de la Préfecture de Police, il est prévu la création d'une Cellule Municipale d'Echanges sur la Radicalisation.

L'objectif de cette cellule est de permettre au Préfet de mieux informer le Maire, sur l'état général de la menace terroriste sur la commune, de prévenir, détecter et signaler tout signe de radicalisation pouvant apparaître dans différents secteurs comme le scolaire, le sport, les services municipaux, les associations et les commerces.

Le vote de cette délibération, en séance, a également permis à l'Adjoint en charge de la Sécurité d'informer le Conseil Municipal de la baisse des actes de

délinquances, en comparant les chiffres de février 2018 à ceux de février 2019.

Même si Allauch a un taux de délinquance le plus bas des Bouches-du-Rhône et peut-être de France, pour des communes de la même importance, la Municipalité pense qu'une victime allaudienne est une victime de trop. Pour cette raison, elle poursuivra ses efforts pour que la sécurité soit assurée à Allauch.

L'opération de ravalement des façades d'Allauch-village se poursuit avec succès

En 2009, la Commune a lancé une campagne de ravalement des façades afin de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la rénovation de l'habitat, de contribuer à la redynamisation du centre ancien, au développement touristique, économique et culturel d'Allauch-village.

Ce dispositif a permis le ravalement de 155 immeubles dont 100 ont été subventionnés par la ville.

Acquisition d'une propriété en zone naturelle à la Montée Notre-Dame du Château pour poursuivre la préservation de notre environnement

La Municipalité mène depuis de nombreuses années une politique de préservation de la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels, qui l'a conduit régulièrement à faire l'acquisition de parcelles en zone naturelle.

Le propriétaire d'un terrain de 219 m² situé à la montée Notre-Dame du Château a souhaité le céder pour un euro symbolique à la Commune.